



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 septembre 2025

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les consommations d'énergie dans le
secteur tertiaire (ECET)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET)
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	Le champ couvert est celui des établissements exploitants dont l'activité principale appartient au secteur tertiaire principalement marchand, y compris l'artisanat commercial. Les établissements sans salarié sont exclus du champ de l'enquête.
Champ géographique	France (y compris DOM)

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET)
URL de consultation du questionnaire	Le descriptif de la précédente enquête ainsi que le questionnaire sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1215/processus-statistique
Objectifs	L'objectif de cette enquête est de mesurer les consommations d'énergie, la facture énergétique ainsi que les principaux usages qui en sont faits par les entreprises, dans le secteur tertiaire principalement marchand. Cette enquête permet d'élargir la couverture sectorielle de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et d'actualiser les données de l'édition réalisée dans le secteur tertiaire (collectée en 2012, sur les données 2011).
Thèmes du (ou des)	

questionnaires	Les principales variables d'intérêt de l'enquête sont : - la consommation et la facture d'énergie ; - les achats et consommations par type d'énergie ; - les usages pour chaque type d'énergie. L'enquête interroge les établissements sur les énergies suivantes : - l'électricité ; - le gaz naturel, le biogaz et/ou le biométhane ; - le butane, propane ; - le fioul domestique ; - le bois et les sous-produits du bois à usage énergétique ; - les réseaux de chaleur et de froid. L'enquête permettra également de diffuser des informations sur les énergies renouvelables, les pompes à chaleur ainsi que sur les actions et investissements mis en place pour économiser l'énergie.
Historique	Une première édition de l'enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET) a été réalisée en 2012, sur les données 2011. Cette enquête est un prolongement sectoriel de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), menée depuis 1982.
Faits marquants précédentes éditions	Les premiers résultats de l'enquête menée en 2012 ont été valorisés dans la collection Insee Première en février 2014 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281370. Les données ont été archivées et mises à disposition des utilisateurs via le CASD.
Concertation	Un comité de concertation s'est réuni en juin 2025. Outre le service producteur (Insee), y ont participé des agents de services statistiques ministériels, d'administrations, de centres de recherche, d'un syndicat et d'une entreprise de l'énergie.

Origine de la demande	Lors de la crise de l'énergie qui a eu lieu en 2022, aucune source de la statistique publique n'a pu éclairer le débat public sur la consommation d'énergie et les montants consacrés dans le secteur tertiaire. L'enquête ECET permettra de disposer de telles données, en complément de celles disponibles dans le secteur de l'industrie (par l'enquête EACEI). L'ECET, d'initiative nationale, sera par ailleurs utilisée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) afin de répondre à un règlement européen et d'alimenter le bilan énergétique annuel et les comptes de l'énergie.
Place dans un dispositif statistique	Cette enquête est une extension sectorielle de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI). Hors du service statistique publique, deux dispositifs existent pour collecter des données de consommation énergétique du secteur tertiaire: - Depuis 1986, le Ceren réalise chaque année une enquête statistique nommée « Enquête sur les consommations d'énergie auprès des établissements du secteur tertiaire ». - La plateforme OPERAT, gérée par l'Ademe, constitue une obligation de déclaration pour les établissements tertiaires de 1 000 mètres carrés ou plus (en une seule surface ou en cumul de surfaces). Ce dispositif, dont la première collecte a eu lieu en 2022, est utilisé dans le cadre du décret tertiaire qui impose une réduction de 40 % de consommation d'énergie d'ici 2030 pour les activités tertiaires. Des échanges sont en cours avec le Ceren et l'Ademe pour coordonner les demandes faites aux établissements.
Extensions géographiques	Aucune extension géographique n'est prévue.
Utilisateurs	Les utilisateurs potentiels sont le SDES, les chercheurs via le CASD, les chargés d'études du service statistique public et des directions ministérielles.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte aura lieu de septembre à décembre 2026.
Mode de collecte	La collecte aura lieu par Internet (via la plateforme de collecte Platine). Les enquêtés seront prévenus par courrier et recevront à cette occasion leur identifiant et leur mot de passe. Un questionnaire papier sera expédié à la demande.
Comitologie	Outre le comité de concertation, des comités de pilotage et de suivi sont prévus tout au long du processus. Les comités de pilotage (en amont de la collecte) et de suivi (durant la collecte) rassemblent la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, l'équipe en charge des outils de collecte et des méthodologies.
Contraintes pour l'enquête	Le temps de collecte sera estimé durant les tests réalisés d'août à décembre 2025.
Coût de l'enquête	2 ETP de cadre A, 6 ETP de cadres B et C.
Organisme collecteur	Insee, direction régionale de Normandie, service statistique national d'entreprises.
Plan de sondage	La méthode d'échantillonnage est un plan stratifié par secteur d'activité et taille d'unité. Les établissements de 250 salariés ou plus sont interrogés de façon exhaustive.
Taille de l'échantillon	Entre 20 000 et 30 000 établissements.

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun
Date prévisionnelle de la première publication	2e semestre 2027 pour les premières publications et la mise à disposition des données aux utilisateurs du CASD.